

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Cachan

Programmes spécifiques aux concours d'admission en 1re année - sessions 2015-2016

NOR : MENS1401135A
arrêté du 31-7-2014
MENESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 29-10-2013, notamment articles 10 et 13

Article 1 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2015 et 2016, de l'épreuve écrite de dissertation d'histoire de l'art du concours design est fixé comme suit :

- « Graphisme et design, de la crise moderne aux diktats du marché - 1953-2000 ».

Article 2 - Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2015 et 2016, de l'épreuve orale d'admission « épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise suivie d'un entretien » du concours langue étrangère : anglais, est fixé comme suit :

- « Les politiques sociales au Royaume-Uni et aux États-Unis ».

Les documents à analyser et à commenter sont des documents d'actualité en langue anglaise portant sur des faits survenus durant les deux ou trois années précédant la session de concours.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 31 juillet 2014

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous